
ENTENTE DE COLLABORATION

ENTRE

FACULTÉ DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (UDEM)

ET

FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ DE L'UNIVERSITÉ QUISQUEYA (UNIQ)

CONSIDÉRANT que les deux établissements sont unis par une communauté d'intérêts et d'objectifs dans les domaines académique, culturel et social,

CONSIDÉRANT que les universités sont précisément des institutions appelées par leur essence même, leur finalité et leurs objectifs, à établir les canaux de communication qui permettent l'échange des connaissances scientifiques et culturelles,

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal, représentée par sa doyenne, Dre Hélène Boisjoly et la Faculté des Sciences de la Santé de l'Université Quisqueya, représentée par sa doyenne, Dre Geneviève Poitevien,

Décident de collaborer formellement, dans le cadre d'un programme touchant le domaine de la psychiatrie, détaillé ci-après :

CONTEXTE

Les maladies psychiatriques constituent une partie importante des problèmes en santé en Haïti. La morbidité semble la positionner en deuxième position des problèmes de santé publique. Il est important de fournir aux médecins de première ligne les capacités d'identifier les problèmes psychiatriques de base et de repérer des composantes psychosomatiques en arrière de tableaux en apparences physiques.

Article 1 OBJECTIFS

Renforcer le programme de formation des étudiants haïtiens du deuxième cycle d'études médicales, des internes et des résidents en service social qui sont en première ligne, par :

- a) La révision du cursus du cours de Psychiatrie DCEM 3 et de l'introduction du cours DCEM 2.
- b) La mise en place d'une rotation formative des internes en service de psychiatrie d'une durée de quinze jours.
- c) La révision du curriculum de résidence en psychiatrie en particulier de la part des professeurs de psychiatrie d'Haïti.

L'atteinte de ces objectifs demande un accompagnement particulier de la part des professeurs de l'UdeM pour la modification et l'adaptation du curriculum en accord avec la Faculté des Sciences de la Santé de l'UNIQ. Cet accompagnement pourrait se traduire, entre autres, par des formations données par des professeurs de l'UdeM en Haïti, des échanges de professeurs, et/ou des cours ou des conférences en vidéoconférence.

Ainsi, un partage de connaissances fondamentales et cliniques en santé mentale est encouragé.

Article 2 COMMUNICATIONS

Les deux parties se consulteront chaque fois qu'elles l'estimeront nécessaire, en particulier afin d'évaluer le développement des actions d'enseignement et de recherche, et de dresser le bilan des actions réalisées ou en cours de réalisation.

Article 3 FINANCEMENT

Les partenaires s'engagent, pour la réalisation des activités de stage, à entreprendre des démarches appropriées auprès d'organismes susceptibles d'accorder des subventions.

Toute subvention accordée pour des activités de stage sera administrée par l'établissement qui en aura fait la demande.

Article 4 MODIFICATIONS

La présente entente pourra être modifiée d'un commun accord à la demande d'une des parties. Les modifications seront en vigueur à la date fixée par les deux établissements.

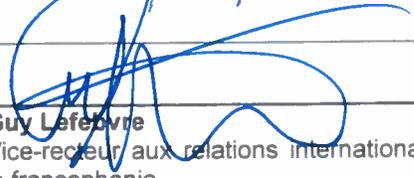
Article 5 VIE DE L'ENTENTE

La présente entente entrera en vigueur à la date fixée lors de sa signature par les autorités et aura une existence de cinq ans. Chaque partie peut cependant proposer,

par écrit et en donnant un avis de six mois à cet effet, d'amender ou de mettre fin à l'entente avant la fin prévue.

Article 6 ÉVALUATION

L'évaluation est faite pour la durée de l'accord, qui est de cinq ans. Deux méthodes d'évaluation sont envisageables, l'une annuelle et l'autre plus approfondie, à mi-parcours.

 <hr/> Dre Geneviève Poitevien Doyenne Faculté des Sciences de la Santé Université Quisqueya Date : <u>3 Février 2015</u>	 <hr/> Dre Hélène Boisjoly Doyenne Faculté de médecine Université de Montréal Date : <u>26/05/2015</u>
	 <hr/> Guy Lefebvre Vice-recteur aux relations internationales et à la francophonie Université de Montréal Date : <u>16/12/2015</u>